

**Arrêté N° 21-DDTM85-506**

portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise

Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté du 18 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures,
- VU** l'arrêté inter-préfectoral Vendée/Loire-Atlantique/Maine-et-Loire/Deux-Sèvres n° 96-DRLP-66 du 24 janvier 1996 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise, modifié par arrêté inter-préfectoral du 26 mars 2013,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 21-DDTM85-693 du 1<sup>er</sup> février 2021 modifié, portant renouvellement des membres de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise,
- VU** le changement de représentant de la communauté urbaine « Nantes Métropole », désigné par délibération du Conseil métropolitain en date du 8 octobre 2021,

**CONSIDÉRANT** le changement de représentant de la communauté urbaine « Nantes Atlantique »,

**Arrête**

**Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau**

L'arrêté préfectoral n° 21-DDTM85-693 du 1<sup>er</sup> février 2021 est modifié comme suit :

**1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

Communauté urbaine « Nantes Métropole » :  
Monsieur Elhadj AZZI

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

## **Article 2 : Publication**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres. Il sera également mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)

## **Article 3 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté aux recueils des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

## **Article 4 : Exécution**

Les Secrétaires généraux des préfectures de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 26 NOV. 2021

Le préfet,

Pour le préfet,  
la secrétaire générale de la Préfecture  
de la Vendée,

Anne TAGAND



**Représentants des maires du département des Deux-Sèvres :**

Madame Véronique SABIRON Maire de Vernoux-en-Gâtine  
Monsieur André BOISSONNOT Adjoint au Maire de Saint-Amand-sur-Sèvre  
Monsieur Guy BREMAUD Adjoint au Maire de La Forêt-sur-Sèvre  
Madame Olivia BAUDRY Conseillère municipale de Mauléon

**Établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise :**

Monsieur Jean-Paul BREGEON  
Madame Armelle CASSIN  
Monsieur Florent LIMOUZIN  
Monsieur Bernard BELLANGER  
Monsieur Cyrille CHIRON

**Syndicat Mixte « Vendée Eau » :**

Monsieur Alain BROCHOIRE

**2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (17 membres)**

**Chambres d'Agriculture (85, 44, 49 et 79) :**

CA 85 : Monsieur Eric COUTAND  
CA 44 : Madame Carmen SUTEAU  
CA 49 : Monsieur Christophe BRETAEU  
CA 79 : Monsieur Antoine PROUST

**Fédération des maraîchers nantais :**

Monsieur Antoine THIBERGE

**Agrobio 79**

Monsieur Yann LIAIGRE

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes - Saint Nazaire :**

Monsieur Patrick LE JALLE

**Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire (CRMA) :**

Monsieur Jean-Yves GAUTIER

**Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (85 et 44) :**

85 : Monsieur Joseph BRAUD  
44 : Monsieur Serge SAVARIAU

**Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Sèvre et Bocage :**

Monsieur Laurent DESNOUHES

**Association Vendéenne des Amis des Moulins de Vendée (AVAM)**

Monsieur René MOREAU

**Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) 85 et 79 :**

Madame Béatrice GOIN

**Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) 85 :**

Monsieur Daniel BRENON

**Association Sèvre environnement :**

Monsieur Jacques MOREAU

**Association Terres et Rivières :**

Monsieur Alain ETHIOUX

Ligue de Canoë-Kayak des Pays de la Loire :  
Monsieur Dominique MORIN

**3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (11 membres)**

- le Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- la Directrice Régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité
- le Directeur Régional Nouvelle Aquitaine de l'Office Français de la Biodiversité
- la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique
- le Directeur départemental des territoires de Maine et Loire
- le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres

ou leur représentant